

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le
02/05/2024 n°033-213302813-20240 502-24MERAJPT00002-	02/05/2024

AR

Le Maire de la Ville de MERIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-18, L 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 4 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-024 en date du 10 juillet 2020 portant délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date du 14 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur Thierry TRIJOLET, 1<sup>er</sup> Adjoint, Délégué à l'Urbanisme-Grands projets urbains-Habitat-Patrimoine-Politique de la Ville, notamment pour la signature de tous documents relevant de ces secteurs,

Considérant l'absence de Monsieur le Maire du 6 mai 2024 au 2 juin 2024 inclus,

Dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale,

## ARRETE

### **Article 1**

Durant la période d'absence de Monsieur le Maire, délégation de fonction est donnée du 6 mai 2024 au 2 juin 2024 inclus à Monsieur Thierry TRIJOLET, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **Article 2**

Délégation lui est donnée pour la signature et l'expédition des affaires courantes, les convocations aux commissions municipales ainsi que les actes pris au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Article 3**

Tous les documents signés par Monsieur Thierry TRIJOLET, dans le cadre de la présente délégation seront signés :

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Thierry TRIJOLET  
Premier Adjoint

### **Article 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde,
- publié sur le site Internet de la Ville,

et dont une ampliation sera transmise à l'intéressé.

Fait à MERIGNAC, le 30 avril 2024

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac